

Programme de formation

La facture électronique en pratique

Objectif de la formation

Depuis le 1^{er} janvier 2017, de nouvelles obligations en matière d'émission de factures sous forme électronique ont vu le jour. Elles se sont généralisées en 2020 pour les entreprises traitant avec le secteur public.

Au 1^{er} juillet 2024, toutes les entreprises devront être en mesure de recevoir des factures au format électronique et l'obligation d'émettre les factures par voie électronique s'imposera de manière progressive d'ici 2026.

Ce webinaire fait le point sur les différentes voies possibles, les aspects réglementaires, techniques et juridiques de la dématérialisation de facture ainsi que sur le planning de mise en œuvre.

Pré-requis

Aucun pré-requis n'est exigé

Programme

- **Le contexte et les enjeux**
- **Le cadre juridique**
- **Les différentes solutions**
La signature électronique fondée sur un certificat qualifié (RGS 2 ou 3*)
L'échange de données informatisé (EDI)
La piste d'audit fiable et documentée
- **Le calendrier**
Portail public de facturation (PPF), Plateforme de dématérialisation partenaire (PDP), Opérateur de dématérialisation (OD)
- **Les impacts pour les cabinets**

Intervenant



Dominique PÉRIER,
Expert-comptable

Méthodes pédagogiques

Alternance d'apports théoriques et d'exemples pratiques.

Support projeté et remis aux participants.

Un quiz d'évaluation des acquis est réalisé à l'issue de la formation.

Un questionnaire de satisfaction est proposé aux participants.

Une attestation de présence est adressée aux participants à l'issue de la formation.

 **Vendredi 22 novembre 2024**
De 10h à 12h

 **2 heures**

 **Webinaire, à distance**
Interactions via chat

 **Effectif non limité**

 **Experts-comptables**

 **Adhérent/Correspondant :**
inclus
Autres publics :
50 € HT – 60 € TTC



Accessibilité aux personnes en situation de handicap.

Afin de vérifier les possibilités d'accueil, merci de prendre contact avec Dimitri Boyer au 01.53.33.34.85